



TELEFILM PARTNER OF CHOICE
CANADA PARTENAIRE DE CHOIX



BANFF
WORLD MEDIA FESTIVAL

1. RÈGLEMENT DU CANADA-FRANCE SERIES LAB (PHASE 2-3)

Le Canada-France Séries Lab est une initiative d'une durée d'un an qui a débuté à Séries Mania Forum en 2023 et se terminera lors de l'édition 2024. La phase I est maintenant terminée et a permis à une sélection de producteurs français et canadiens de rencontrer de potentiels coproducteurs.

Pour les phases II et III, jusqu'à 5 projets de séries audiovisuelles portés par des binômes de coproducteurs français et canadiens seront sélectionnés par un jury d'experts. Ils seront invités à participer à une série d'ateliers professionnels, en présentiel au BANFF World Media Festival en juin 2023 puis en virtuel entre septembre 2023 à mars 2024 (phase II). Ils seront enfin invités à Séries Mania Forum 2024 pour présenter leurs projets à de potentiels investisseurs internationaux lors d'une séance de pitches (phase III).

Cet appel d'inscription concerne les phases II et III du programme qui se déroulera tel que décrit ci-dessus. Il n'est pas obligatoire d'avoir participé à la phase I pour candidater au présent appel.

Les projets doivent être inscrits selon la réglementation décrite ci-dessous dans le respect des dates limites indiquées.

L'inscription d'un projet vaut pour acceptation sans réserve de la présente réglementation et, en cas de sélection du projet, l'engagement de la participation d'un représentant de la société canadienne et d'un représentant de la société française porteuses du projet jusqu'à la fin du programme en mars 2024, incluant une présence en personne au BANFF World Media Festival du 11 au 14 juin 2023 à Banff (Canada) et à Séries Mania Forum du 19 au 21 mars 2024 à Lille (France).

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Tout projet soumis aux phases II et III du Canada-France Séries Lab doit être présenté conjointement par une société de production canadienne et une société de production française admissibles et répondre à tous les critères mentionnés ci-après.

Pour être admissible, tout requérant doit satisfaire aux critères suivants :

- *Pour la société de production française uniquement :*
 - **être une société de production établie sur le territoire français** au sens de l'article 311-3 du Règlement général des aides du CNC.
- *Pour la société de production canadienne uniquement :*
 - **être une société sous contrôle canadien**, conformément aux articles 26 à 28 de la Loi sur Investissement Canada
 - **être représenté lors de l'initiative par un producteur ou une productrice** qui est un(e) citoyen(ne) canadien(ne) au sens de la Loi sur la citoyenneté ou un(e) résident(e) permanent(e) du Canada au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.
- *Pour les sociétés de production canadienne et française :*
 - **se rendre disponible pour participer à l'intégralité des activités prévues en virtuel et en présentiel dans le cadre de l'initiative de juin 2023 à mars 2024 inclusivement.**



TELEFILM PARTNER OF CHOICE
CANADA PARTENAIRE DE CHOIX



BANFF
WORLD MEDIA FESTIVAL

- **se rendre disponible pour participer à BANFF World Media Festival qui se tiendra du 11 au 14 juin 2023 à Banff (Canada).** Le Canada-France Séries Lab prend en charge jusqu'à deux accréditations par projet, mais ne couvre pas les frais de voyage. Les producteurs canadiens peuvent se rapprocher de leurs organismes provinciaux ou professionnels et les producteurs français de l'Ambassade de France au Canada et d'Unifrance pour obtenir du financement.
- **se rendre disponible pour participer à Séries Mania Forum qui se tiendra du 19 au 21 mars 2024 à Lille (France).** Le Canada-France Séries Lab prend en charge jusqu'à deux accréditations par projet, mais ne couvre pas les frais de voyage. Les producteurs canadiens et français peuvent se rapprocher de leurs organismes provinciaux ou professionnels pour obtenir du financement.

Les candidatures émanant de particuliers (auteurs, scénaristes, etc.) ne seront pas acceptées.

Pour être admissible, un projet doit :

- **Être régi par une entente de co-développement entre la société de production canadienne et la société de production française soumissionnaires.** A minima, une lettre d'entente (*deal memo*) devra être fournie au dépôt du projet. L'entente de co-développement devra, elle, être fournie au plus tard avant Séries Mania 2024.
- **Répondre aux critères artistiques suivants :**
 - **Catégorie :** séries audiovisuelles (créations originales, adaptations). Les adaptations de séries déjà existantes ne sont pas éligibles. Les projets de saison ultérieure de séries déjà existantes ne sont pas éligibles ;
 - **Durée :** 26 minutes minimum par épisode, 3 épisodes minimum
 - **Genre :** séries de fiction en prises de vue réelles
 - **Langue :** séries tournées en langue française, en langue anglaise, bilingue ou multilingue (si celles-ci incluent majoritairement de l'anglais ou du français).
- **Répondre aux critères financiers suivants :**
 - **Contrôle créatif et financier du projet détenu par les deux sociétés en coproduction,** de même que tous les droits d'auteur et options nécessaires à son développement et à son exploitation.
 - **Pas de convention de développement conclue avec un ou des diffuseurs** (jusqu'à l'avis de sélection).

INSCRIPTION DES PROJETS

Les projets inscrits doivent répondre aux critères de sélection énoncés ci-avant et l'inscription doit inclure l'ensemble des documents mentionnés ci-après.

L'inscription des projets est **gratuite**.

Pour être admissibles, les candidats doivent s'être enregistrés en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur notre site internet : <http://www.seriesmania.com>. **Aucune candidature par e-mail, courrier ou toute autre forme ne sera prise en considération.**



TELEFILM PARTNER OF CHOICE
CANADA PARTENAIRE DE CHOIX



BANFF
WORLD MEDIA FESTIVAL

Afin de valider l'inscription, les documents suivants doivent être fournis impérativement avant la date limite :

1. Une **lettre d'entente** (*deal memo*) ou une **entente de co-développement** signée par les deux sociétés de production porteuses du projet. L'entente de co-développement devra, elle, être fournie au plus tard avant Séries Mania 2024. ;
2. Une **pré-bible artistique** entre 10 et 15 pages maximum comprenant :
 - Une présentation du concept de la série : les différentes caractéristiques du projet (arène, sujet, genre, direction artistique, etc.) ;
 - Une présentation des personnages principaux ;
 - Des éléments de synopsis, d'arches ;
 - Si le projet est tiré d'une œuvre préexistante, une note permettant d'apprécier le travail effectué par rapport à cette œuvre ;
 - Facultatif : si disponible, un script dialogué.
3. Une **note d'intention de l'auteur** ou des auteurs ;
4. Un **devis de développement** ;
5. Un **plan de financement du développement** ;
6. Une **note d'intention des deux coproducteurs** précisant :
 - Le rôle créatif et financier de chacun des coproducteurs au développement, et, le cas échéant, à la production (contribution artistique/financière, répartition potentielle des postes clés, lieux de tournage déjà identifiés...) ;
 - Le cadre de la rencontre des coproducteurs et les raisons motivant le projet de coproduction franco-canadienne ;
 - Les travaux déjà effectués en écriture/pré-développement et les objectifs du co-développement ;
 - Un calendrier des prochaines étapes du projet (développement, production, distribution) ;
 - Un état des recherches de partenaires financiers et des perspectives de diffusion envisagées.
7. Le(s) courrier(s) des organismes canadiens ou français (CNC, FMC,...) attestant de l'obtention préalable d'aide(s) à l'écriture et/ou au développement ;
8. Les contrats d'option et de cession de droits signés entre auteurs ou scénaristes et producteurs ;
9. Si l'œuvre est une adaptation, une option du détenteur des droits audiovisuels autorisant le projet d'adaptation ;
10. Les CV de l'équipe de création (auteurs et producteurs) ;

Seules les candidatures rédigées en français et en anglais seront acceptées. A cet effet, la pré-bible artistique, la note d'intention de l'auteur ou des auteurs et la note d'intention des deux coproducteurs doivent être fournies en français et en anglais. Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.



TELEFILM PARTNER PARTENAIRE
C A N A D A OF CHOICE DE CHOIX



BANFF
WORLD MEDIA FESTIVAL

La date limite de candidature est le **vendredi 21 avril jusqu'à minuit (CET)**.

La sélection officielle sera annoncée par email aux candidats par les organisateurs **dans la semaine du 15 mai 2023**.

CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

Les documents envoyés lors de la candidature des projets resteront strictement confidentiels et ne feront l'objet d'aucune publication.

Les projets sélectionnés devront fournir des informations qui seront publiées sur les supports de communication du Forum de Séries Mania et des partenaires du Canada-France Séries Lab (site internet, catalogues, flyers, ...).

La liste des projets sélectionnés, incluant le titre du projet, le pays d'origine et les sociétés de production porteuses du projet, pourra être communiquée et publiée dans la presse.

J'ai lu et accepté la réglementation du Canada-France Séries Lab (phase II et III). Je comprends également que l'inscription ne garantit pas la sélection du projet. Si ma demande ne respecte pas la réglementation présente, mon projet pourra être déclaré inéligible.